



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar recrute pour le compte du département de Génie civil de l'Ecole Supérieure Polytechnique un enseignant-chercheur en hydraulique.

Diplômes requis

- Être titulaire du diplôme d'un DEA, d'un master, d'un doctorat, d'un PhD en hydraulique et assainissement ou de tout autre diplôme admis en équivalence.

Diplômes complémentaires

- Tout diplôme en plus de ceux requis pour la spécialité.

Missions principales

- assurer les enseignements théoriques et/ou pratiques dans le(s) domaine(s): Hydraulique Générale, Hydraulique maritime et côtière, Assainissement, Hydrologie et dans la pratique des logiciels d'ingénierie dans ces thématiques ;
- participer aux programmes/projets et activités de recherche ;
- participer à l'encadrement des étudiants ;
- participer à la réalisation des formations à la carte portant sur les thèmes relevant de ses domaines de compétences ;
- prendre part à des fonctions ou exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

Expériences professionnelles

- Une expérience dans l'enseignement supérieur est vivement souhaitée et constituerait un plus.

Eligibilité

- être âgé, au plus, de 45 ans au 31 décembre de l'année en cours
- présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures

Modalités de recrutement

Le recrutement se fera après examen de dossier et entretien avec les candidats sélectionnés.

Lieu de dépôt, Modalités de dépôt et Date limite

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante : <https://recrutement.ucad.sn> avec comme objet : **recrutement enseignant en hydraulique et assainissement** au plus tard le **11 septembre 2021 à 12h**.



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'ESP
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé
- Les copies légalisées des diplômes ou attestations de réussite aux diplômes (du bac au doctorat)
- Les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation
- Les Exemplaires de mémoires ou de thèses
- Les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement supérieur
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité
- Des attestations de services faits
- Deux (02) lettres de recommandations établies par des enseignants de rang A

Fait à Dakar, le 06 AOUT 2021

Le Recteur

Professeur Ahmadou Aly MBAYE

Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE